



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/261

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

**Salle des Fêtes du Grand-Parc. Réhabilitation.
Approbation de l'Avant Projet Définitif. Avenant
au marché de maîtrise d'œuvre. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/405 du 15 juillet 2013 vous avez décidé de confier la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand Parc de Bordeaux au groupement Christophe HUTIN Architecte (mandataire)/LACATON et VASSAL associés/Frédéric DRUOT Architecture/Gui JOURDAN/SECOTRAP Ingénierie International/VPEAS

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué au stade du concours à hauteur de 4.000.000€ HT -valeur Juillet 2012.

Néanmoins, tout en préservant la mixité des usages y compris associatifs, la Ville a souhaité faire évoluer le programme afin de permettre à la salle de spectacle l'accueil régulier de spectacles professionnels, ce qui impose d'améliorer les dispositifs prévus dans le programme initial.

L'Avant Projet Définitif remis par le Maître d'œuvre intègre ainsi les modifications suivantes:

- Renforcement du traitement acoustique de l'enveloppe du bâtiment (isolement jusqu'à 105dB)
- Compléments d'équipement et de réseaux scéniques

Le montant des travaux réévalué au stade de l'Avant projet Définitif est donc désormais de **4.399.082,20 € H.T. – valeur Mai 2015.**

Ces modifications sont sans incidence sur la rémunération du maître d'œuvre.

Elles permettront en outre au projet de devenir éligible à des cofinancements potentiels comme celui du Conseil Régional d'Aquitaine (à hauteur de 20 % du coût des travaux) et du Centre National de de la Chanson des Variétés et du Jazz.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif relatif pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand Parc.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant précité sans incidence financière.
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Régional Aquitaine, du Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz, à signer tout document relatif à ces subventions et à les encaisser.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE